



communiqué

Date

Le 3 octobre 1991

N° 219

Pour publication

QUATRE PAYS SIGNENT UNE ENTENTE POUR PROTÉGER LE SAUMON

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre des Pêches et Océans, M. John C. Crosbie, ont annoncé aujourd'hui la signature d'un accord quadripartite sur le texte d'une convention visant à interdire la pêche au saumon en haute mer dans l'océan Pacifique nord.

Après deux ans de négociations, les représentants du Canada, du Japon, de l'Union soviétique et des États-Unis ont convenu, le 20 septembre, de recommander le texte de la nouvelle convention à leur gouvernement respectif. Celle-ci devrait entrer en vigueur d'ici le printemps 1992.

«Cette convention constitue un développement majeur pour le Canada. En protégeant les stocks de saumons qui proviennent des eaux canadiennes, la convention contribuera à assurer aux Canadiens qu'ils en tirent tous les avantages auxquels ils ont droit», a souligné M. Crosbie.

«En concluant cet accord, les quatre pays ont fait preuve de coopération et de prévoyance. On y reconnaît la nécessité de mener la pêche en haute mer de façon responsable et durable», a déclaré M^{me} McDougall.

Le nouvel accord aura pour effet de terminer la pêche au saumon effectuée dans ces eaux par le Japon. Le Japon est le seul des quatre pays à posséder une flotte de pêche au saumon en haute mer, qui est forte de quelques 150 navires. L'accord comprend également des mesures visant à réduire au minimum les prises accidentelles de saumon lors de pêches dirigées à l'endroit d'autres espèces, et prévoyant le renvoi à la mer des saumons ainsi capturés.

Le Canada, le Japon, l'Union soviétique et les États-Unis sont les quatre principaux pays d'origine du saumon du Pacifique.

- 30 - Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA